



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 7 septembre 2015 au Foyer Municipal (salle du bas) de Bagnols en Forêt

Présent(e)s : Madame Caroline Onofri, Messieurs William Dumont, David Bourg, Joël Hervé, Emmanuel Devesa

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Pascale Garcia-Bertrand, Joanna Lafanéchère, Etiennette Dechet (procuration Emmanuel Devesa), Messieurs José Gossart (procuration William Dumont), Stéphane Thomine (procuration Caroline Onofri), Alain Rattin

Invitée Madame Rachel Antiochia (Représentant les associations affiliées AFNO et la Comparsis)

Le Président constate que plus du tiers des membres du Conseil d'Administration, sont présents ou représentés. Le quorum, prévu à l'article 9 des statuts, lui permet de délibérer selon l'ordre du jour proposé dans la convocation, qui est adopté, et la séance est ouverte à 18 heures 30.

1°) Complément de nominations et communication réglementaire à l'Administration des membres du Conseil d'Administration élus par l'Assemblée Générale ABI du 25 Avril 2015.

Conformément à l'article 8 des statuts, et en application des décisions prises à l'unanimité lors de cette assemblée générale du 25 avril 2015 ainsi que des Conseils d'Administration du 4 mai 2015, du 1<sup>er</sup> juin 2015, et de ce jour 7 septembre 2015, *le Conseil d'Administration de l'ABI est dorénavant constitué par :*

### 1°) Bureau :

*Président* : William Dumont

*Vice-Présidente* : Caroline Onofri

*Trésorier* : Alain Rattin

*Trésorier Adjoint* : José Gossart

*Secrétaire* : Pascale Garcia-Bertrand

*Secrétaire Adjoint* : Joël Hervé

### 2°) Autres Administrateurs :

Rachel Antiochia

David Bourg

Etiennette Dechet

Emmanuel Devesa

Joanna Lafanéchère

Stéphane Thomine

Cette décision sera communiquée, avec les indications complémentaires requises pour chaque élu (nationalité, date et lieu de naissance, profession, adresse postale), en leur qualité de « chargés de

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr)- Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

son administration et de sa direction » au Bureau des Associations et à celui chargé du suivi de l'agrément préfectoral pour la protection de l'environnement du Var.

2°) Information est donnée en séance sur des modifications et compléments du Code de l'Environnement (consultable par internet sur « Légifrance ») le 17 août 2015 particulièrement à partir de l'article L541-1. Cela permet aux Administrateurs de l'ABI de dorénavant mieux expliquer aux nouveaux adhérents potentiels les objectifs de l'association et aux « responsables chargés des contacts dans certains quartiers » de mieux présenter son action, notamment auprès d'Elus locaux.

3°) Présentation des actions engagées, selon les « Quartiers » précités, depuis la séance précédente du 1<sup>er</sup> juin et éventuels compléments à prévoir

- Dossiers ECOPOLE au pôle Bâtiment 2 du Capitou, et enquête publique pour une diminution de moitié de l'obligation d'éloignement de 100 mètres entre l'autoroute et le pôle BTP (Lettre au Préfet figurant sur le site internet) ;
- Projets d'implantation d'activités environnementales sur l'ancienne poudrière du Puget sur Argens (actions en cours ayant abouti à certains résultats) ;
- En Pays de Fayence, des« déballes » de déchets BTP sont déposées depuis plus de 6 mois à proximité de la réserve de Fondurane classée biotope par arrêté préfectoral du 19/09/1988. La Vice-Présidente de l'ABI, Caroline se renseignera auprès des présumés coupables, rappelant la réglementation, et avec les explications obtenues informera les Maires de la Commune et celui en charge des déchets pour la Communauté de Communes avant éventuelle saisie de la DREAL antenne Var.

*Cet espace est aussi pédagogique* : les collégiens depuis plusieurs années sont sensibilisés à l'impact des déchets de toute nature. Cela sera encore le cas durant la journée du 18 septembre 2015 "nettoyons la nature" dans la réserve de Fondurane (où la collecte des déchets est organisée par la Communauté de Communes) le matin. Puis de nombreux partenaires, comme La Maison régionale de l'eau, l'Association Départementale d'Education à l'Environnement, Le Conservatoire des Espaces Naturels PACA, un guide naturaliste(Marjorie Ughetto), interviendront l'après-midi.

*Cette journée d'action en faveur de la réserve de Fondurane doit aussi déboucher sur une implication de nos élus.*

D'ailleurs, *une collecte de déchets se fera pour le lac de St Cassien dimanche 27 septembre prochain.* Elle est organisée par de nombreux partenaires : EDF, Communauté de Communes, pompiers, pêcheurs et bien sûr tout citoyen volontaire. Ceci fait, quels moyens à venir seront mis en place pour réduire significativement l'abandon de ces déchets de toute nature ? Après cette nouvelle action dans une ambiance festive et conviviale que peut-on espérer en efficacité dans le temps ?

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr)- Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

*L'action auprès des élus sur la création de déchetterie suit son cours; des améliorations sur les apports de celle de Turrettes sont mise en place (armoire à produits dangereux, bidons plastiques, déchets verts ...)*

Le projet actuel de déviation, datant de 1992, revu en 2005 par le Conseil Général, en débat pendant les consultations du SCOT, et remis à l'ordre du jour par notre conseiller départemental, appelle réflexion. A l'initiative du CIC, une réunion associative de réflexion des usagers des espaces proches ou traversés par le tracé de la D101 est prévue le 8 septembre, un compte rendu sera mis en ligne sur les sites des associations à l'initiative de cette réunion.

- Suivi d'avant-projets concernant l'ISDND (« décharge ») de Bagnols. Sinon un bail avec le SMIDDEV conditionnel, aucun projet structuré/officialisé n'existe ni de saisine de la CSS et CODERST (voir ci-après en 5°)

4°) Information sur l'effectif actuel de l'ABI et mesures à prendre pour relancer le paiement des cotisations en retard et/ou en susciter de nouvelles

Conformément à sa vocation et au développement de ses activités renforçant sa notoriété, l'ABI a privilégié un recrutement correspondant actuellement à 192 adhérents individuels auxquels s'ajoutent cinq Associations affiliées ayant 205 adhérents, soit un total de 397 adhérents. Cette action se poursuivra lors du dernier quadrimestre 2015.

5°) décision pour le contenu et la parution, la plus prochaine possible, de la « Lettre de l'ABI »

Trop peu de contributions étant parvenues à Stéf Thomine, **tous les membres du Conseil sont invités à proposer d'urgence des articles**. En particulier il faudra impérativement prévoir une sensibilisation, des citoyens de toutes les communes concernées par l'apport de leurs déchets, de la fragilité des garanties contre les importantes nuisances, supportées dans le passé, à l'occasion du projet de surélévation des sites 2 et 3 dorénavant fermés. **Ce projet comporte un bail de location de l'emprise avec le SMIDDEV ayant fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Bagnols le 22 Janvier 2015** (voir <http://bagnolsenforet.fr> ; Délibérations; 22 janvier 2015 ; page 2, mais malheureusement le texte de la convention annoncé joint ne l'est pas). Ceci mérite aussi d'être discuté *en réunion publique* autant que possible avec présence de M. Tosan.

6°) Questions diverses

6-1) l'article ABI « réveillez-vous », proposé par W. Dumont est paru dans le dernier magazine de la Mairie de Bagnols en Forêt. L'Office du Tourisme n'a rien reçu de l'ABI, avant la date limite de 7 septembre, pour parution dans le Magazine Home couvrant bien la Communauté Pays de Fayence.

6-2 autres informations générales :

6-2-1 Le Président de la Commission Nationale du Débat Public a fait connaître par note du 2 septembre 2015, que concernant le projet de ligne ferroviaire nouvelle PACA (ex LGV PACA) une

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr)- Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

concertation continue s'est poursuivie depuis 2005. Suite au rapport « mobilité 21 » le gouvernement a confirmé le 9 juillet 2013 un scénario hiérarchisé selon 3 priorités : nœuds ferroviaires marseillais azuréen, Aubagne-Toulon et Est Var Siagne, Toulon-Est Var et Nice-Italie (après 2050). Aucune raison ne justifie l'organisation d'un nouveau débat public. Toutefois, la commission a recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation sous l'égide d'un garant, monsieur Philippe QUEVREMONT.

6-2-2 Le Figaro Magazine daté 4/5 septembre 2015 soulève en page de couverture et article de pages 34 à 46, un présumé scandale des éoliennes par défiguration des paysages, dépréciation immobilière, corruption d'élus, dégâts sanitaires croissants.

6-2-3 Un changement important cet été a concerné plusieurs hauts responsables de l'Administration : Stanislas Cazelles Sous-Préfet de Draquignan, âgé de 37 ans, chargé dorénavant de l'adaptation des politiques de l'Etat aux spécificités de l'outre-mer a été remplacé par Philippe Portal, 49 ans, Sous-Préfet de Mantes la Jolie le 31 Août ; Danielle Drouy-Ayral, Procureur à Draquignan pendant 6 ans, a été promue Procureur Général à la Cour d'Appel de Basse-Terre remplacée le 15 septembre par M. Auriel procureur au tribunal de Grande Instance de Cayenne ; le Colonel Damien Choutet a été remplacé le 4 septembre par le Colonel Christophe Hermann à la tête du Groupement départemental du Var de la Gendarmerie.

6-3 Devons-nous revendiquer auprès de la Mairie une journée des Associations comme cela existe dans d'autres communes ? La réponse est hésitante privilégiant d'abord une meilleure implication de tous les membres de l'association pour ses actions.

Il est rappelé que les trois prochains Conseils d'Administration mensuels de l'ABI se tiendront à 18 heures 30 les lundi 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre 2015. Merci à tous de le noter.

La séance est close à 20 heures 15

Le Président

Le Secrétaire-Adjoint

William Dumont

Joël Hervé

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>